

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 874

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 35, substituer aux mots :

« de l'établissement public »,

les mots :

« des établissements publics ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. La fusion concerne nécessairement plusieurs établissements publics de coopération intercommunale.